LES INCIDENTS ÉLECTORAUX

Toulon, 29 avril. — Plus de trois mille personnes, drapeaux rouges en tête, accompagnaient M. Ferrero, dernier sortant, élu, ont parcouru, l'avant-dernière nuit, les principales rues de la ville en chantant « la Carmagnole » et en criant « Vive la sociale ! Vive Ferrero ! »

Sur le cours Lafayette, au passage de la manifestation socialiste, la police et la gendarmerie ont voulu s'emparer des drapeaux rouges. Des coups ont été échangés. La force publique a dû céder.

Valognes, 29 avril. — Un incident grave s'est produit dans la soirée de dimanche, vers minuit, une bande d'ivrognes ont assailli la boutique de M. Maisiné, pharmacien à Valognes, chez lequel M. A. de Boisandré avait passé la soirée.

M. Maisiné a dû défendre à coups de barres de fer l'entrée de son domicile. Une personne a été blessée grièvement à la tête par ces bandits. La gendarmerie fait une enquête et l'affaire aura des suites judiciaires.

On sait que M. A. de Boisandré a succombé grâce à la pression scandaleuse des maires et des fonctionnaires de tout acabit.

Tours, 29 avril. — Une bande de révolutionnaires, à la tête desquels se trouvait un conseiller municipal socialiste, nommé Desnoyers, parcourait les rues en portant un drapeau rouge. La police tenta une première fois d'arracher l'emblème révolutionnaire mais ne put y parvenir.

Elle revint bientôt à la charge, arracha le drapeau et arrêta le porte-drapeau, qui n'était autre que le conseiller Desnoyers.

Ses amis, furieux, se jetèrent alors sur les agents et une rixe très sérieuse se produisit.

Trois des forcenés furent arrêtés. A Chinon, des partisans du candidat ministériel se sont rués sur la maison de M. Jules Delahaye et sur celles de plusieurs nationalistes, jetant des projectiles et causant des dégâts importants.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Les négociations

Les nouvelles du Transvaal et de l'Orange s'accordent à dire que les négociations pour la paix ont échoué.

Les principaux commandos ont refusé d'accepter les conditions de l'Angleterre. Ils considèrent que leur situation est meilleure qu'il y a un an. Ils se préparent à une vigoureuse campagne d'hiver.

On dit pourtant que lord Welsley va proposer, conformément à un désir du roi Edouard VII, des conditions nouvelles.

LA PUBLICITE

L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus modeste et le plus économique entre la production et la consommation.

SAVON VERA MUSKA, parfum puissant.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES REMERCIEMENTS DE M. EUGÈNE MOTTE A SES ÉLECTEURS. — M. Eugène Motte, député, adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

« Electeurs de Roubaix-Wattrelos,

» Pour la seconde fois, vous avez manifesté par trois mille voix de majorité, que vous m'accordiez la plus entière confiance.

» Je vous en remercie.

» Cette fidélité me crée de nouveaux devoirs auxquels je ne faillirai point. Je défendrai avec énergie les intérêts de tous nos cantons. Je travaillerai, de toutes mes forces, à justifier votre confiance et me mettrai, aujourd'hui comme par le passé, à la disposition de tous ceux qui, individualités ou organisations, auront à me soumettre des questions d'un intérêt général.

» Une fois encore, vous avez affirmé sur mon nom, votre fidélité à la politique d'ordre, de liberté, de tolérance, de concorde et de progrès démocratique, véritables raisons d'être de la République. Ce sont elles qui, dès la première heure, m'ont rangé au nombre de ses fervents.

» Electeurs de Roubaix-Wattrelos, comptez sur mon dévouement et encore une fois merci.

EUGÈNE MOTTE,
député de Roubaix-Wattrelos.

LES EXPLOITS DES COLLECTIVISTES. — ÉTAT GRAVE DE M. VANHOUCKE. — L'état de M. Paul Vanhoucke, rédacteur à l'*Echo du Nord*, qui a été victime, vendredi soir, des brutalités d'une bande de collectivistes, a pris, lundi, un caractère de réelle gravité. La fièvre s'est déclarée très intense et a atteint 40°. Le malade est constamment assoupi.

M. le docteur Bôle, qui soigne M. Vanhoucke, craint une méningite. La blessure de la tête, qui semble avoir été faite par un coup de poing américain, n'intéresse que le cuir chevelu. Mais le cou est tuméfié et la contusion, résultant sans doute d'un coup de matraque, fort douloureuse ; c'est elle qui a dû provoquer la fièvre.

UNE EQUIPE D'OUVRIERS a commencé, mardi matin, à enlever les affiches électorales placardées sur l'Hôtel-de-Ville et sur les autres établissements communaux.

LES INCIDENTS DE LA PÉRIODE ÉLECTORALE DU MOIS DE JUILLET 1901. — ARRESTATION DU CITOYEN ARISTIDE MEURANT. — Nos lecteurs n'ont pas oublié les troubles qui ont suivi les élections cantonales du mois de juillet 1901.

A la tête des bandes collectivistes qui parcoururent la ville, semant le désordre, rouant de coups de paisibles citoyens, dégradant les propriétés, se trouvait le citoyen Aristide Meurant, révolutionnaire militant, secrétaire de la Libre-Pensée.

Le citoyen Meurant eut à répondre de ses agissements devant le Tribunal correctionnel et devant le Tribunal de simple police, qui le condamnèrent à l'amende. N'ayant pu la payer, le citoyen Aristide Meurant a été arrêté, mardi matin, en vertu d'une réquisition de contrainte par corps, et conduit aussitôt à la maison d'arrêt de Lille, où il restera trente jours.

FERMETURE D'UNE ÉCOLE COMMUNALE. — Sur la demande de M. le Médecin-Inspecteur, l'administration municipale vient de prescrire la fermeture de l'école communale des filles de la rue Saint-Antoine, en raison de l'épidémie de rougeole qui sévit sur un certain nombre d'élèves de cet établissement. Les classes seront désinfectées.

« UNION NATIONALE DES PRÉSIDENTS DE SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE FRANCE. — Dans sa dernière assemblée générale, tenue à la mairie du IXe arrondissement à Paris, sous la présidence de M. Prévet, sénateur, M. le président des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens », a été nommé administrateur de l'Union et membre du comité permanent des Mutualistes de France.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Mme Pierre Halley, mère de M. Amédée Halley, receveur d'enregistrement, décédée, dimanche, à Menin.

Nous adressons à M. et à Mme Halley nos bien sincères condoléances.

LA FÊTE ANNUELLE DES SAUVETEURS DU NORD aura lieu, le dimanche 4 mai. Une messe en musique sera célébrée à midi, en l'église Saint-Martin. A une heure, un banquet par souscription aura lieu à l'Hôtel du Centre, Grande-Place, le siège de la Société.

LE RÈGLEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES. — M. le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — Les crèches installées en vertu des décisions du Conseil municipal, ont pour objet de garder, le jour, les enfants ayant plus de quinze jours et moins de trois ans, dont les mères travaillent hors de chez elles et de leur donner les soins qu'exige leur âge.

Art. 2. — Les crèches, comme tout service municipal, sont administrées par le Maire, qui peut se faire assister par un Comité de patronage composé de Dames de la Ville, ainsi que par un Conseil médical.

Art. 3. — Le Comité de patronage comprend cinq Dames patronnesses, dont une présidente, deux vice-présidentes. La présidente, les deux vice-présidentes et les dames du Comité sont nommées par le Maire. En cas d'empêchement, la présidente désigne la vice-présidente appelée à la suppléer. Cette désignation est portée à la connaissance du Maire. La mission du Comité de patronage consiste : 1° à veiller si les enfants sont convenablement fournis et tenus en constant état de propreté ; 2° à signaler, à la présidente, au moyen de rapports à communiquer au Maire en cas de besoin, les négligences constatées par elles, ainsi que les améliorations qu'elles jugent utiles ; 3° à indiquer l'emploi des dons en espèces et en nature qui peuvent être faits par les particuliers. Bien que spécialement attachées à une crèche, les dames du Comité ont la faculté, dans les conditions ci-dessus déterminées, d'étendre leur action à toutes les crèches municipales. La présidente désigne, chaque semaine et pour chaque crèche, la dame plus spécialement chargée de la surveillance.

Art. 4. — Le Conseil médical, auquel pourront être adjoints un ou plusieurs docteurs en médecine désignés par le Maire, indique les mesures à prendre pour la nourriture des enfants et l'hygiène des crèches. Ses décisions sont adressées au Maire qui en assure l'exécution, s'il y a lieu.

Art. 5. — Les crèches sont tenues exclusivement par des femmes. Un docteur en médecine est attaché à chaque crèche ; il la visite deux ou trois fois par semaine. Les docteurs en médecine des crèches municipales forment le Conseil médical de l'œuvre.

Art. 6. — Le Maire nomme les docteurs en médecine et le personnel permanent. Les traitements du personnel sont fixés par le Conseil municipal.

Art. 7. — Toutes les dépenses sont payées par le Receveur municipal. Une provision, dont le montant est fixé par le Maire, peut être accordée, aux directrices, pour les menues dépenses, à charge par elles d'en justifier l'emploi dans le délai et dans la forme fixés par des instructions sur la comptabilité communale.

Art. 8. — Les crèches municipales sont gratuites.

Art. 9. — Les crèches sont ouvertes tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, une demi-heure avant l'ouverture et fermées une demi-heure après la sortie des ateliers. Aucun enfant n'y passe la nuit.

Art. 10. — Les demandes d'admission sont adressées aux directrices ; elles sont accompagnées : 1° du bulletin de naissance de l'enfant ; 2° d'un certificat établissant que la mère de l'enfant est occupée hors de son domicile ; 3° d'un certificat, délivré par le docteur en médecine attaché à la crèche, constatant que l'enfant est vacciné et qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse, ou autre, de nature à justifier un refus d'admission. Toute admission est inscrite, à sa date, sur un registre tenu par la Directrice, lequel relate : la date d'entrée de l'enfant et celle de sa naissance ; la profession et la demeure des parents et la date de sortie de l'enfant. Les crèches ne recevant que les enfants dont les parents sont occupés hors de leur domicile, la mère doit indiquer l'endroit où elle travaille, afin que, en cas de besoin, on puisse la trouver à toute heure. Les directrices isolent, immédiatement, tout enfant qui leur paraîtrait suspect de maladie contagieuse, et ce, jusqu'à l'arrivée du docteur en médecine qu'elles ont le devoir de faire prévenir d'urgence.

Art. 11. — Les directrices sont logées gratuitement dans les crèches. Lors de leur entrée en fonction, il est fait état du mobilier, des ustensiles, du linge et de tous les autres objets garnissant les établissements et dont elles demeurent responsables.

Art. 12. — Un règlement intérieur arrêté par le Maire, après avis du Comité de patronage et du Conseil médical, contient toutes les autres dispositions utiles pour assurer, aux crèches, le meilleur fonctionnement possible.

Art. 13. — Le présent règlement abroge celui du 4 juillet 1894.

UN INCENDIE DANS UNE FILATURE, RUE DE BEAUMONT. — Un incendie a failli détruire, mardi, l'importante filature de cardé de M. Amédée Prouvost, rue de Beaumont. N'il doute que si le feu eût éclaté la nuit, une grande partie de l'établissement eût été la proie des flammes.

C'est un ouvrier qui, vers midi et demi, apercevant des flammes dans la salle de préparation, à l'angle des rues Claude-Lorrain et de Beaumont, donna l'alarme. Les premiers secours furent organisés pendant qu'on avertissait les pompiers, qui attaquèrent le feu de plusieurs côtés à la fois et parvinrent à s'en rendre maîtres assez rapidement.

Quatre batteurs et une turbine ont été avariés tant par les flammes que par l'eau, de même que 7.000 kilos de coton brut. Les dégâts sont évalués à environ 20.000 francs.

L'incendie est attribué à l'échauffement d'une turbine. Il n'y aura pas de chômage.

M. Squivée, commissaire de police du troisième arrondissement, était arrivé des premiers sur les lieux de l'incendie.

La pompe du peignage de M. Amédée Prouvost a été amenée rue de Beaumont, mais elle n'a pas été mise en batterie, tout danger étant conjuré.

Au cours de l'incendie, un sapeur, M. Marin Velghe, a été blessé au petit doigt de la main gauche par un éclat de verre.

UN SUICIDE, RUE DE SOUBISE. — Un employé de commerce, Emile Rohart, âgé de 62 ans, demeurant rue de Soubise, 108, s'est donné la mort, mardi matin, en se logeant une balle de revolver dans la tempe droite. Cet infortuné a été trouvé mort sur son lit, vers neuf heures. M. le docteur Dérégnaucourt a constaté la mort.

Emile Rohart était veuf, il habitait avec sa fille ; il se trouvait sans emploi depuis un an et son caractère s'en était aigri. A plusieurs reprises, il avait déclaré nettement qu'il se donnerait la mort. Sur la table de nuit, il avait déposé une lettre annonçant cette fatale résolution.

Les constatations légales ont été faites par M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

LES VOLS DE NUIT. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction et d'escalade, dans la maison de M. François Ryskewaert, fabricant de calorifuges, rue de Roubaix, 1. Ils ont fouillé plusieurs meubles et se sont retirés sans rien emporter. Nul doute qu'ils ont été dérangés dans leur besogne.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs ont enlevé dans une baraque appartenant à M. Alfred Kindt, apprêteur, rue de la Ruche, 48, huit pigeons valant douze francs.

— Les clapiers de MM. Jules Leclercq et Pierre Debo, apprêteurs, rue des Sept-Ponts, fort Masure, ont été également dévalisés. Quatre lapins, estimés 4 fr. 50 pièce, ont disparu. Deux clapiers voisins ont reçu la visite des voleurs qui en ont forcé les portes, mais n'ont rien trouvé à leur convenance.

— Les mêmes malfaiteurs, croit-on, ont pénétré avec effraction dans la scierie de M. Jules Dierickx, rue Meyerbeer. M. Dierickx habite rue Jacquart 13. Ils ignoraient que les ouvriers couchaient dans l'établissement ; ceux-ci les ont mis en fuite, avant qu'ils aient pu voler quoi que ce soit.

M. Prud'homme, commissaire de police du troisième arrondissement, a été avisé.

VOL D'UN TAPIS. — Un Lillois, Auguste Kaiel, journalier, âgé de 37 ans, demeurant rue des Roblets, 41, a été arrêté, lundi soir, à six heures et demie, pour vol d'un tapis valant 25 francs au préjudice de M. Cau, négociant, rue du Chemin-de-Fer.

COUPS ET BLESSURES. — Un rattacheur, François Debaty, âgé de 17 ans, demeurant rue de Roubaix, 16, a été arrêté, lundi soir, à huit heures et demie, et écroué au dépôt du 3e arrondissement. Il est inculpé de coups et de blessures sur M. Charles D'Hulst, cabaretier, rue Saint-Jean, 80.

DISPARITION D'UN ENFANT. — Un petit garçon, âgé de huit ans et demi, Auguste Verstraete, dont les parents demeurent rue de Tourcoing, cité Saint-Louis, 3, est disparu depuis samedi matin. Il était parti après son déjeuner, pour se rendre en classe, boulevard d'Halluin ; depuis on ne l'a plus revu.

L'enfant était tête nue ; il est habillé d'un pantalon de velours, d'un maillot noir sur fond rouge, il porte un cache-nez et des bas noirs.

VOL D'UNE VOITURE A BRAS. — Un inconnu a loué, samedi, une voiture à bras, chez M. Jules Vanteboegaerde, rue du Parc, 1, mais il a eu la mauvaise idée de ne pas la rapporter. Le propriétaire de la voiture a informé la police.

FILOUTERIE D'AUBERGE. — Un journalier, Henri Rys, âgé de trente-deux ans, sans domicile fixe, est entré, lundi soir, vers huit heures et demie, à l'estaminet de M. D. P..., dans le quartier de Sainte-Elisabeth, et s'est fait servir à boire et à manger. Le moment de payer arrivé, il a déclaré n'avoir pas d'argent. Le cabaretier ne s'est pas contenté de cette monnaie et il a informé la police qui est venue arrêter Henri Rys, et l'a écroué au dépôt du troisième arrondissement.

UNE TROUVAILLE. — L'agent de police Carrette a trouvé, rue d'Alsace, un trousseau de six clés. Il le tient à la disposition de celui à qui il appartient.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre de maçon, travaillant pour le compte de MM. Raeson et Godart, entrepreneurs, a été blessé au poignet droit pendant son travail. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Désiré Brunel, âgé de 19 ans, demeurant rue du Fontenoy, et lui a ordonné douze jours de repos.

— Noël Jeanssens, doleur, âgé de 13 ans, demeurant à Mont-de-Lens, a été blessé à la main droite par la barre roulante de son métier. L'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Auguste Lepoutre, fabricant, devra, d'après M. le docteur Druesne, chômer vingt jours.

— Albert Germeerst, âgé de 25 ans, demeurant rue Beaurewaert, travaillant pour le compte de M. Florimond Wattel, fabricant, a été blessé au bras gauche et à la jambe droite, en tombant sur un métier à tisser en marche. Six jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lherbier.

— Un mécanicien, Gustave Crave, âgé de 16 ans, demeurant rue de la Chapelle-Corette, a été blessé à l'œil par un éclat de meule à polir. M. le docteur Delattre a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Lefèvre, constructeur, et lui a prescrit six jours de repos.

A la Société anonyme de la rue du Curoir, l'un des bâteurs, Auguste Wuffels, âgé de 15 ans, demeurant rue de Bouvines, s'est blessé aux jambes en tombant. M. le docteur Picquet lui a ordonné six jours de repos.

— Un charretier, Cyrille Dokétèle, âgé de 52 ans, demeurant rue du Duc, s'est blessé au genou droit en manœuvrant une voiture. M. le docteur Duprez a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Théophile Caucheteux, négociant en charbon, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Au peignage de MM. Léon Allart et Cie, un homme de peine, Cyrille Vandenbrouck, âgé de 40 ans, demeurant à Lainghe, a été blessé à la main droite pendant son travail. M. le docteur Debuchy lui a ordonné un mois de repos.

— Une tisserande, Eulalie Rapsaet, âgée de 27 ans, demeurant rue Jules Derégnaucourt, s'est blessée à la figure en tombant. M. le docteur Bernard a examiné l'ouvrière qui travaille pour le compte de MM. Auguste Florin et fils, fabricants, et lui a prescrit huit jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, l'un des ouvriers, Charles Brunin, âgé de 26 ans, demeurant rue de Lille, à Mouvaux, s'est blessé à l'épaule gauche en empilant des balles de laine. M. le docteur Lepers lui a ordonné quinze jours de repos.

— Un bâcleur de la filature de coton de M. Motte-Bossut fils, a été blessé à l'œil gauche par une bobine de préparation. M. le docteur Baffenghien a examiné l'ouvrier, Clodomir Tétier, âgé de 13 ans demeurant rue de l'Alma, cour Wattel, et lui a ordonné huit jours de repos.

— A la filature de coton de MM. Motte et Blanchot, le veilleur de nuit, Joseph Vanmansart, âgé de 61 ans, demeurant rue de Mons, cour Delannoy, s'est fait des contusions sur tout le corps en tombant d'un escalier. Un repos de quinze jours lui a été prescrit par M. le docteur Godefroy.

— Dans la teinturerie-apprêt de M. Browaeys-Degeyter, l'un des ouvriers, Louis Buxmann, âgé de 37 ans, demeurant rue des Anges, cour Dhondt, a été blessé au pied droit, par la chute d'un rouleau. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Labbe.

BRIS DE CLOTURE. — Un journalier, Louis Quertimez, âgé de 23 ans, qui demeure rue Casimir-Périer, 20, voulant entrer de vive force au domicile de Maria Rasson, rue des Champs, 25, n'a rien trouvé de mieux que de briser les vitres. Il a été arrêté sous la prévention de bris de clôture.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 30 AVRIL. — Mme veuve Pierre Halley, née Marie Aubert, quatre heures, église Sainte-Elisabeth. — Mme Alphonse Delebecq, née Julia Pringalle, neuf heures, église Notre-Dame. — M. Alberic Lecoutre, neuf heures, église du Sart (Breucq).

Location de pianos pour fêtes et soirées. Pianos à queue. Prix modérés. E. Scrépel-Pollet, Grande-Rue.

BEURRE D'OOSTCAMP, frais, à 3 fr. 60 le kilogrammes ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 50 le kilogramme.

A la librairie du JOURNAL DE ROUBAIX images pour premières communions. 4655

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 4656

Communications

ROUBAIX. — Club Moderne, 10, rue Neuve. — Ce soir, à huit heures et demie, répétition générale de la messe à l'étude en vue de la bénédiction du drapeau, qui est fixée au 11 mai.

— Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs. — Un cours professionnel, théorique et pratique, de ferblanterie, zinguerie, plomberie, couverture, éclairage, sera inauguré le dimanche 4 mai prochain. Les ouvriers syndiqués et leurs fils apprentis y seront admis gratuitement sur simple demande. Les apprentis âgés de moins de 18 ans dont le père n'exerce pas la profession y seront admis moyennant une cotisation mensuelle de 0 fr. 50 centimes. Les admissions seront reçues au local du syndicat, estaminet du « Chinois », place Verte, et chez M. Jules Boucherie, estaminet de « L'Epi d'Or », rue du Moulin, 77. Un règlement intérieur sera communiqué aux intéressés.

— Association des Travailleurs français. — Une réunion des Comités de section aura lieu mercredi 30 avril, à huit heures et demie du soir, chez M. Jules Flipo, Grande-Rue, 87. — Communications très importantes. — Présence indispensable.

CROIX

LE 1er MAI. — A l'occasion de la fête du 1er mai, les bureaux de la Mairie seront fermés toute la journée de jeudi, sauf le bureau de l'état-civil qui sera ouvert jusque midi.

UN VOL de cinq à six mètres de tuyaux de plomb a été commis dans la nuit de lundi à mardi, à la glacière du syndicat des bouchers, rue de la Makellerie. La police a ouvert une enquête.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Charles Carlier, 21 ans, menuisier, demeurant rue du Bois, 55, à Tourcoing, et travaillant chez M. Emile Mangez, entrepreneur à Croix, s'est coupé à la main droite en mettant ses outils en place.

— Aux Aciéries du Nord, Octave Leclercq, 25 ans, meuleur, rue des Ogiers, 79, s'est donné un coup de burin sur les doigts de la main gauche.

— A l'usine Holden, Elodie Eggremont, 36 ans, laveuse, demeurant rue Faidherbe, 40, a eu le bras comprimé en nettoyant son métier.

— Dans le même établissement, Ferdinand Delbart, 51 ans, débourreur, demeurant rue des Ogiers, s'est blessé à la jambe droite en tombant.

WASQUEHAL

ARRESTATION D'UN FORCENÉ. — Dans l'après-midi de mardi, vers 1 heure, le garde Sclosse était requis pour mettre à la raison un ouvrier de ferme, du nom de Charles Torfs, qui avait exercé des violences sur un cabaretier-tailleur de la rue de la Gare, M. Delleyzer, son fils et un de ses ouvriers. Quand le garde arriva, Torfs s'était rendu à l'estaminet Van de Walle, rue Pasteur. C'est là qu'il fut arrêté ; mais ce ne fut pas sans peine. Le garde Sclosse fut même violemment frappé de coups de pied et reçut plusieurs égratignures aux mains. Pour venir à bout du forcené, il dut le terrasser et le ligotter sur une brouette afin de le conduire à la prison municipale. Vers le soir, les gendarmes de Roubaix ont fait une enquête et emmené le prisonnier à Roubaix. Torfs sera poursuivi pour coups, rébellion à un agent de la force publique, menaces de mort et ivresse.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Victor Catel, 55 ans, zingueur, demeurant rue de Lille, à Wasquehal, a fait une chute dans la teinturerie Hannart où il travaille et s'est blessé au genou gauche. Le docteur Butin qui l'a soigné prévoit une incapacité de travail de trente jours.

LANNOY

FLERS-BREUCQ

LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES se fera à l'estaminet Mesplomb, le lundi 5 mai, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures ; le mardi 6, de neuf heures à midi.

ANNAPPES

UNE LACHE AGRESSION. — UN HOMME FRAPPÉ D'UN COUP DE COUTEAU A LA TÊTE. — Lundi, dans la nuit, M. Charles Foreau, ouvrier de ferme chez M. Duthoit, regagnait son domicile pour se coucher. Arrivé près de sa porte, au moment où il s'y attendait le moins, il fut assailli par Louis Deroncq, rempailleur de chaises, qui s'était livré, dans la journée, à de nombreuses libations. Tandis que, pour se défendre, il engageait un corps-à-corps avec son agresseur, celui-ci lui enfonça son couteau dans la tête, au-dessus de l'œil gauche ; l'arme pénétra à une profondeur de deux centimètres. Son coup fait, le rempailleur de chaises prit la fuite. Quant à Charles Foreau, il regagna, comme il put, la ferme de M. Duthoit, où l'on pansa sa blessure qui, à moins de complications, n'aura pas de suites graves.

Mardi, dans l'après-midi, la gendarmerie de Roubaix a procédé à une enquête sur place et, en attendant de retrouver le coupable, a dressé un procès-verbal sur cette affaire. Charles Foreau ne sait à quelle cause attribuer l'attentat dont il a été victime. Louis Deroncq est connu par ses brutalités envers sa femme. Chaque fois qu'il la battait, l'ouvrier de ferme qui demeure à proximité, recueillait ses enfants chez lui. De là peut-être la rancune du rempailleur de chaises.

LEERS

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS LECLERCQ. — Mardi à neuf heures, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les funérailles de M. Louis Leclercq, doyen d'âge de la Musique municipale, dont il faisait partie depuis cinquante-six ans. Au cimetière, M. Aniez, Dnez, capitaine, a retracé d'une voix émue, les qualités du défunt.

HEM

ÉCHO DES ÉLECTIONS. — Dimanche soir vers huit heures, deux consommateurs, Charles Pollet, 27 ans, journalier, et Louis Bonte, 45 ans, teinturier, se trouvaient au cabaret tenu par M. Emmanuel Vandenkenpen, près de la Barrière du Petit-Lannoy. En discutant sur les élections, ils en vinrent aux arguments frappants. Bonte lança un coup de poing à Pollet qui riposta. Le cabaretier les mit à la porte et la dispute continua encore dans la rue.

Quelques instants après, Auguste Deltour, 26 ans, neveu de Bonte, arrivait au même cabaret où Pollet était rentré de nouveau pendant que Bonte était retourné chez lui. Deltour saisit Pollet par le collet, une lutte s'en suivit, les chopes volèrent en éclats et Deltour en reçut une sur l'oreille ; le cabaretier, qui s'était interposé, fut aussi contusionné. M. le docteur Coubronne qui l'a visité a constaté que les coups qu'il porte lui causeront une incapacité de travail de quinze jours. Les autres ont eu des contusions plus ou moins fortes.

La gendarmerie de Lannoy est descendue sur les lieux pour s'occuper de cette affaire.

CYSOING

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au tissage de M. Dupont-Bergeret, une tisserande, Laurentine Satom, a eu la main prise dans un bobinoir. Elle s'est fait une coupure à l'annulaire et une contusion de l'annulaire et du poignet. M. le docteur Verlaine, qui lui a donné ses soins, lui a prescrit un repos de cinq jours.

MOUCHIN

UN INCENDIE dont la cause est restée inconnue jusqu'à présent, a détruit, dans la nuit de dimanche à lundi, la maison d'habitation de M. Fleurisse Delannoy, cultivateur à Mouchin. Seule, la cuisine a pu être défendue contre le feu qui a consumé tout le reste de la maison. M. Delannoy estime que ses pertes s'élèveront à 5.000 fr. environ. Il était assuré pour une somme de 11.500 fr.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité d'AFFICHES, Prospectus à bon marché.
Programmes, Invitations, Convocations. 3

Œufs frais, rue du Bois, 13.

TOURCOING

LES QUESTIONS DE VOIRIE. — Dans une réunion très nombreuse de propriétaires, tenue mardi soir dans une salle du Grand Hôtel, rue Carnot, il a été formé, sous le nom d'« Association de protestation contre les règlements de voirie de la ville de Tourcoing », une association ayant pour but « de résister aux prescriptions abusives des règlements de voirie de la ville de Tourcoing et d'en faire juger l'illégalité devant toutes juridictions. »

Inutile de dire que cette institution n'a aucun caractère politique.

De nombreuses adhésions ont été immédiatement recueillies et il a été procédé à la nomination d'un comité qui se compose de MM. J.-B. Mulliez, Alexandre Joire, Philippe Scrive, Mescart, Dumortier, Lelong-Paest, Charles D'Halluin, Léon Delespaul et Dhalluin-Leclercq.

Le règlement provisoire a été adopté à l'unanimité.

Les propriétaires qui désireraient adhérer à l'association peuvent s'adresser à M. J.-B. Mulliez ou à l'un des membres du comité.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE. — Les personnes qui auraient constaté des irrégularités dans les élections du 27 avril, sont priées d'en donner connaissance, 43, rue du Tilleul.

LES FÊTES DU MOIS DE MAI. — Une réunion de MM. les Présidents des sociétés subventionnées de la Ville aura lieu jeudi, premier mai, à huit heures du soir à l'Hôtel-de-Ville. Ordre du jour : Dispositions à prendre pour la soirée du samedi 17 mai. Désignation des délégués pour recevoir les sociétés participant au festival.

JEUNESSE CATHOLIQUE. — Ce soir à huit heures et demie précises, réunion du Comité de la Jeunesse Catholique.

ÉCHO DES ÉLECTIONS. — A la suite d'une enquête de police ouverte par M. Spéneux, commissaire de police du troisième arrondissement, procès-verbal a été dressé contre M. Alfred Rousseau, conseiller municipal, qui tient le cabaret de l'Ile du Diable, rue du Chêne-Houpline, pour avoir porté des coups à son voisin, M. Alfred Béghin, qui ripostait aux provocations des socialistes par le cri de : « Vive Dron ! »

Deux autres hommes, Jules Halluin, 23 ans, ouvrier rattacheur, demeurant rue des Plats, 206, et Joseph Deberghe, 36 ans, fileur, demeurant rue de Creil, qui accompagnaient M. Pompteau, se sont eux aussi rendus coupables des mêmes violences sur la personne de M. Charles Depaepe, habitant de la rue du Général-Bonnaud, et sur sa sœur, Mme Médo ; celle-ci, tenant un enfant dans ses bras, voulait se porter au secours de son frère.

UNE TENTATIVE DE VOL RUE DE LA BELLE-VUE. — Dans la nuit de lundi à mardi, une tentative de vol a été commise dans l'établissement de M. Alfred Dupont, laveur de laines, rue de la Belle-Vue, 27. Les malfaiteurs, jusqu'ici inconnus,

---

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

LA DÉCOMPOSITION DES RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

Paris, 29 avril. — Avant les élections, il y avait à la Chambre, quarante-trois conservateurs, quarante-neuf libéraux, vingt-sept nationalistes, 192 progressistes, dont 119 antiministériels et 73 ministériels, 153 radicaux, dont 5 antiministériels, 67 radicaux-socialistes, 37 socialistes et 13 socialistes-révolutionnaires. Après le premier tour, il y a 35 conservateurs, 51 libéraux, 25 nationalistes, 126 progressistes, dont 89 antiministériels et 37 ministériels, 112 radicaux, 39 radicaux-socialistes, 19 socialistes et 6 socialistes révolutionnaires.

LES BALLOTTAGES

413 résultats définitifs, deux élections, celles de la Réunion, retardées, il reste 176 sièges à pourvoir dont 28 pour Paris et la Seine, abstraction faite des modifications qui pourraient survenir, soit à Yssingeaux, soit à la Martinique, soit ailleurs. Ce qui démontre plus rigoureusement encore, peut-être, que les résultats positifs du premier tour, la puissance du sentiment de réprobation que la politique ministérielle a provoqué dans le pays, c'est l'examen des ballottages.

Neuf ballottages affectent des circonscriptions nouvelles, reste 167. Sur ces 167, il y a 116 ministériels ballottés et seulement 51 opposants. Or, au ministère de l'intérieur, on avoue que l'opposition peut espérer l'emporter dans la moitié des ballottages ; elle gagnerait donc 37 sièges au second tour, ce qui lui ferait un gain total de 50 sièges ; le ministère aurait contre lui, par conséquent, et cela sans tenir compte des circonscriptions nouvelles, une majorité d'environ 80 voix. Telle est la situation comme elle résulte d'un examen impartial de la question.

Paris, 29 avril. — On lit dans le *Gaulois* de demain :

« Sans aucun parti pris, et les chiffres bien examinés, il n'y a que quarante candidats antiministériels, dont l'élection soit assurée pour le 11 mai. Mais les candidats ministériels dont l'élection soit également sûre ne sont pas plus de soixante-quinze. Reste donc cinquante-neuf ballottages absolument douteux et qui peuvent nous être tous favorables.

M. MESUREUR CANDIDAT AU SECOND TOUR

Paris, 29 avril. — On lit dans le *Gaulois* de demain :

Une nouvelle extraordinaire : « Pour en finir avec la situation à Paris, M. Mesureur, ne se trouvait pas suffisamment battu par les électeurs du 2e arrondissement, aurait l'intention de demander à M. Bompard de lui céder sa place dans le 17e arrondissement contre M. Puglissi Conti. Pour une bonne idée, voilà une bonne idée.

LE DÉSISTEMENT DE M. MORIN A PARIS

Paris, 29 avril. — M. Morin, l'un des candidats dans l'élection du 3e arrondissement, quartier du Temple, vient d'écrire une lettre à l'*Agence Nationale* pour faire savoir que, contrairement à ce qu'on avait annoncé, il se désiste en faveur de M. Puech, député sortant, ministériel, centre M. Dausset, ancien président du Conseil municipal de Paris.

L'ÉLECTION DE ROUEN. — DÉMISSION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Rouen, 29 avril. — A la suite du résultat des élections à Rouen, résultat qui se caractérise par l'échec de M. Louis Ricard, ancien Garde des Sceaux, radical ministériel, battu de loin par M. Borgnet, conseiller général, antiministériel, le maire de Rouen et ses quatre adjoints, considérant qu'ils se trouvaient personnellement découverts, viennent de donner leur démission.

EXPLOSION A BORD D'UN SOUS-MARIN. — DEUX OFFICIERS ET TROIS MARINS BLESSÉS.

New-York, 29 avril. — Une explosion s'est produite ce matin à bord du sous-marin *Fulton*, construit par la maison Holland. Le *Fulton* était parti hier de New-York avec une provision de 750 gallons de gazoléine, qui devait servir à l'alimentation de ses machines, pendant qu'il voyageait à la surface. Il était arrivé ce matin à la jetée de Delaware, quand tout à coup une explosion se produisit, due, croit-on, à la gazoléine. Un lieutenant de marine autrichien qui se trouvait à bord a reçu de graves contusions ; un lieutenant de marine américain et trois autres personnes ont été blessées.

UNE GRÈVE DE TISSERANDS A ROUEN

Rouen, 29 avril. — Une centaine d'ouvriers tisserands, appartenant au tissage mécanique de MM. Hanot et Herdon, se sont mis en grève cette après-midi, réclamant une augmentation de salaire. Cette grève est motivée par l'application de la loi sur la durée du travail.

POSTES BELGES ATTAQUÉS AU CONGO. — INCIDENTS ANGLO-BELGES. — UNE RÉVOLTE AU CONGO FRANÇAIS

Paris, 29 avril. — Une dépêche parvenue à Bruxelles annonce que la situation sur le Nil est très grave. Plusieurs postes belges ont été attaqués par les indigènes révoltés de l'Ouganda.

Des troupes anglaises sous les ordres d'officiers anglais se sont établies sur le territoire belge. Il en est résulté des difficultés entre les Anglais et les Belges.

On annonce également de mauvaises nouvelles du Congo français. Dans le Haut-Oubanghi, il y a eu une nouvelle révolte. Deux sultans livraient en cachette de l'ivoire aux Anglais. Le lieut